



FRAIS BANCAIRES JUILLET 2020

BANQUE HAVILLAND (SUISSE) S.A.
GESTION PRIVÉE

Les Frais Bancaires, y compris les frais afférents aux Services des Paiements (ci-après collectivement « Les Frais Bancaires »), sont valables pour Banque Havilland (Suisse) S.A. (la « Banque »), dont le siège social est situé 10 Rue de Hollande, CH-1204, Genève.

Banque Havilland est un groupe bancaire privé créé en 2009. Son siège social est situé à Luxembourg avec une succursale à Londres, des filiales à Monaco, au Liechtenstein, et en Suisse, et un bureau de représentation à Dubai. Le groupe Banque Havilland fournit des services de banque privée, de gestion d'actifs et de fortune ainsi que des services bancaires institutionnels aux familles et particuliers fortunés.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Banque Havilland (Suisse) S.A. se réserve le droit de modifier à tout moment la gamme de ses offres de produits et services et sa tarification conformément, selon le cas, à ses Conditions Générales (y compris leurs éventuelles annexes) ou à des dispositions distinctes. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle chez Banque Havilland (Suisse) S.A.

DROITS DE GARDE

Applicables à l'ensemble des clients dans le cadre de mandats « Exécution uniquement » ou « Conseil ». Les frais sont facturés pour l'administration du compte et pour les droits de garde.

Les droits de garde sont calculés sur les actifs bruts du client, y compris les liquidités. Ce calcul repose sur le solde de fin de mois du compte et est prélevé à la fin de chaque trimestre par débit direct sur le compte.

	PAR AN
Tous comptes	0.40%
Frais minimum	CHF 2 000*
* Des frais supplémentaires de CHF 4 000 sont facturés aux comptes de personnes morales.	
* Des frais supplémentaires de CHF 1 000 sont facturés aux comptes dont les actifs sont inférieurs à CHF 1 000 000.	

Nous nous réservons le droit de facturer des frais supplémentaires pour les titres assortis de frais administratifs exceptionnels (par ex. titres sans source de prix fiable ou titres sans valeur, autres titres non standards).

FRAIS DE TRANSACTION

Les frais de transaction relatifs aux transactions sur titres sont facturés en sus des frais de droits de garde. Ils sont imputés sur le montant brut de la transaction au moment de l'opération. Les frais indiqués s'appliquent aux marchés suivants :

États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Hong Kong, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Danemark, Norvège, Suède et Suisse.

Pour tous les autres marchés, veuillez contacter votre chargé de clientèle pour obtenir un coût détaillé.

TITRES

Obligations et valeurs assimilées

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Jusqu'à CHF 100 000	0.80%
CHF 100 000 - CHF 250 000	0.50%
CHF 250 000 - CHF 500 000	0.40%
CHF 500 000+	0.35%
Frais minimum	CHF 150

Actions*, Exchange Traded Funds (ETF) et titres assimilés

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Jusqu'à CHF 100 000	1.60%
CHF 100 000 - CHF 250 000	1.20%
CHF 250 000 - CHF 500 000	0.80%
CHF 500 000+	0.40%
Frais minimum	CHF 150

* Actions sur le marché Suisse

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Jusqu'à CHF 100 000	1.00%
CHF 100 000 - CHF 250 000	0.80%
CHF 250 000 - CHF 500 000	0.60%
CHF 500 000+	0.40%
Frais minimum	CHF 150

Options et contrats à terme négociés en bourse

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Par contrat	CHF 15
Frais minimum	CHF 200

Produits structurés (hors DCI)

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Par contrat	0.80%
Frais minimum	CHF 250

FONDS D'INVESTISSEMENT

Fonds obligataires et monétaires

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Jusqu'à CHF 100 000	1.10%
CHF 100 000 - CHF 250 000	0.80%
CHF 250 000 - CHF 500 000	0.50%
CHF 500 000+	0.40%
Frais minimum	CHF 250

Fonds actions, équilibrés, mixtes et autres

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Jusqu'à CHF 100 000	1.30%
CHF 100 000 - CHF 250 000	1.10%
CHF 250 000 - CHF 500 000	0.90%
CHF 500 000+	0.80%
Frais minimum	CHF 250

Fonds alternatifs

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
Jusqu'à CHF 100 000	2.25%
CHF 100 000 - CHF 250 000	2.00%
CHF 250 000 - CHF 500 000	1.50%
CHF 500 000+	1.25%
Frais minimum	CHF 300

Autres titres tels que DCI, total return swaps, métaux précieux et titres assimilés

MONTANT DE LA TRANSACTION (CHF)	FRAIS PAR TRANSACTION
	Sous réserve d'accord
Frais minimum	CHF 250

FRAIS DE PAIEMENT, OPERATIONS DE CAISSE ET TRANSFERTS DE TITRES

TRANSACTIONS DE PAIEMENT

Les frais associés aux transactions de paiement sont partagés entre le client et la Banque (code de facturation « SHARE »). Les transactions de paiement dont les frais ne sont pas partagés seront tarifées différemment. Le montant de ces frais est disponible sur demande.

Dans le cas des paiements en devises hors EEE, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer occasionnellement. Un détail précis des frais supplémentaires avant le traitement des transactions de paiement sera fourni sur demande. Toutes les transactions de paiement incluent les frais de règlement SEPA.

	PAR TRANSACTION
Paie ment standard en Suisse	CHF 10
Paie ment standard dans l'Union Européenne	CHF 30
Paie ment standard autres pays	CHF 50
Paie ment en ligne en Suisse	CHF 0
Paie ment en ligne autres pays	CHF 10

SERVICES DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES	PAR TRANSACTION
Révocation de l'ordre de paiement par le client	CHF 250
Traitement par la Banque d'un refus justifié d'exécution d'un ordre de paiement	CHF 250
Recouvrement d'une transaction de paiement en raison d'un identifiant unique incorrect	CHF 250

RETRAIT / DEPOT D'ESPECES

Les frais sont calculés par transaction et facturés au moment de la transaction..

TRANSACTION	PAR TRANSACTION
Tout retrait	2% (du montant du retrait)
Frais minimum pour CHF	CHF 0
Frais minimum pour les autres devises	CHF 200

ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Les frais sont calculés par transaction et facturés au moment de la transaction.

TRANSACTION	PAR TRANSACTION
Tout encaissement	(0,5% du montant de la remise)
Frais minimum	CHF 200
Frais maximum	CHF 1 000

TRANSFERT DE TITRES

	PAR LIGNE DE TITRE
Sorties titres	CHF 200

FRAIS DE MANDAT DE CONSEIL

Les frais de mandat de conseil incluent les frais de transaction¹ mais excluent les frais de droits de garde.

Les frais sont calculés sur les actifs bruts des clients, y compris les liquidités. Ce calcul repose sur le solde de fin de mois du compte et est prélevé trimestriellement par débit direct sur le compte. Les frais de tiers sont facturés séparément.

	TOTAL PAR AN
Tous comptes	Sous réserve d'accord

FRAIS DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Les frais de gestion discrétionnaire comprennent les frais de transaction et les frais de droits de garde.

Les frais sont calculés sur les actifs bruts du client, y compris les liquidités. Ce calcul repose sur le solde de fin de mois du compte et est prélevé trimestriellement par débit direct sur le compte. Les frais de tiers sont facturés séparément.

	TOTAL PAR AN
Tous comptes	Sous réserve d'accord

¹ Frais de transaction inclus pour les marchés suivants : États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Hong Kong, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Danemark, Norvège, Suède et Suisse.

TAUX D'INTÉRÊTS

COMPTE COURANT

L'intérêt débiteur sur les découverts est calculé quotidiennement sur le solde négatif du compte courant. Il est calculé sur le nombre réel de jours, 360 ou 365 selon le cas, et comptabilisé sur le compte courant le dernier jour bancaire de chaque mois.

Le taux de référence utilisé par la Banque correspond à la moyenne mensuelle du taux de référence de remplacement / EURIBOR ou SARON ou LIBOR quotidien à 6 mois fixé le dernier jour bancaire du mois précédent. Si le Taux de Référence est négatif, il sera réputé nul aux fins de la présente tarification. Des informations complémentaires sur le taux utilisé par la Banque sont disponibles sur demande.

EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate, tout découvert en EUR sera calculé sur la base de ce taux de référence, qui est publié quotidiennement à 11h00 CET.

SARON : Swiss Average Rate Overnight, tout découvert en CHF sera calculé sur la base de ce taux de référence, qui est publié quotidiennement à 8h30 toutes les 10 minutes, avec temps de fixation 12h00, 14h00 et 18h00 UTC.

LIBOR : London Interbank Offered Rate, tout découvert dans certaines devises autres que l'EUR sera calculé sur la base de ce taux de référence, qui est publié quotidiennement à 11h00 GMT.

Taux de référence de substitution : Le taux d'intérêt qui remplacera probablement le LIBOR à compter du début de l'année 2022 ou que la banque définira comme successeur approprié au LIBOR et tel que la Banque vous le communiquera par le biais d'un avis distinct comprenant une modification de la présente tarification.

PAR AN

Intérêt à payer sur découverts non autorisés

Taux de référence majoré de 7 %

DÉPÔTS À TERME

PAR TRANSACTION

Intérêt

Sous réserve d'accord

Frais de rupture

Coût de refinancement de la Banque majoré de CHF 200 de frais administratifs

DÉPÔTS FIDUCIAIRES

PAR TRANSACTION

Intérêt

Sous réserve d'accord

Commission

Frais minimum (uniquement pour dépôts fiduciaire à terme) CHF 200

AUTRES SERVICES

TÂCHES SPÉCIALES (EX. : RÉÉDITION D'ANCIENS DOCUMENTS ET RELEVÉS)

Les frais peuvent être facturés périodiquement au cours de l'année. Les frais externes seront facturés séparément le cas échéant.

TAUX HORAIRE (SAUF MENTION CONTRAIRE)

Par heure (au minimum une heure) CHF 400

Sauf forfaits suivants :

	PAR COMPTE
Relevé fiscal	CHF 300
Confirmation de solde de compte	CHF 200
Frais de clôture	CHF 250
Banque restante	CHF 2 400 / an

SUCCESSION

PAR COMPTE

Le taux horaire pour tâches spéciales s'applique	CHF 400
Frais minimum	CHF 2 400 / an

CARTE DE CRÉDIT

Pour les besoins liés aux cartes de crédit ou aux cartes Travel Cash, veuillez contacter votre chargé de clientèle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX FRAIS BANCAIRES

FRAIS DE TIERS

Les Frais Bancaires ne sont pas exhaustifs. Les tarifs indiqués dans le présent document excluent tous les frais de tiers liés à des transactions qui ne sont pas expressément mentionnés dans la présente (par exemple : frais postaux, courtier, fax, frais de banque correspondante et prélèvements d'impôts domestiques et étrangers), qui vous seront facturés séparément.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

La TVA sera facturée pour les services, selon le cas, conformément à la législation sur la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur en Suisse.

FRAIS SPECIAUX

La Banque se réserve le droit de temps à autre d'appliquer, à sa seule discrétion, aux comptes avec des frais spéciaux, lorsque ces comptes sont inférieurs à CHF 500 000 d'actifs sous gestion, ses frais standard.

AVERTISSEMENT :

Les frais énumérés s'appliquent aux transactions ordinaires. Les frais et charges externes seront ajoutés, le cas échéant. Les informations sur les frais non expressément mentionnés dans la présente tarification peuvent être obtenues auprès de la Banque. La Banque se réserve le droit de facturer des intérêts négatifs de temps à autre le cas échéant. Certains investissements peuvent donner lieu, si la législation en vigueur l'autorise et dans la mesure permise par celle-ci, à des incitations en faveur de la Banque ou versées par celle-ci en raison de dispositions existantes avec les prestataires. Dans les limites définies par la loi, leur nature, leur montant et leur méthode de calcul vous seront communiqués sur demande.



BANQUE HAVILLAND (SUISSE) S.A.

10, rue de Hollande • C.P.5760 • CH - 1211 Genève 11

t. +41 22 818 82 22

f. +41 22 818 82 35

Zurich branch: Bellariastrasse 23 • CH – 8027 Zurich

t. +41 44 204 80 00

f. +41 44 204 80 80

e. info.switzerland@banquehavilland.ch

w. banquehavilland.com